

# La Lettre de l'Intercommunalité

## Une inauguration et des actions !

### Horaires d'ouverture du siège

La Communauté de Communes est ouverte  
du Lundi au Vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

CC DRAGA Place Georges Courtial  
La Marjolaine 07700 Bourg Saint Andéol

Tel : 04-75-54-57-05  
Fax : 04-75-54-72-31

Site Internet : [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)  
Contact : [contact@ccdraga.fr](mailto:contact@ccdraga.fr)

### Horaires d'ouverture des déchèteries (Fermées les jours fériés)

#### Bourg Saint Andéol :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :

10h-12h30, 13h30-16h45

Vendredi-Samedi : 9h-12h30 / 13h30-16h45

#### Viviers :

Du Lundi au Vendredi : 13h30-17h15

Samedi : 8h-12h, 13h-16h45

St Remèze (ouvert aux habitants de Gras  
et Larnas seulement)

Mardi : 9h-12h

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h

Gestion des déchets : [www.yakatrier.fr](http://www.yakatrier.fr)

Transport à la demande : Mercredi et Vendredi  
Réservation au 04-75-91-34-86

#### Agences Postales Intercommunales :

Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Samedi (Saint  
Montan, Saint Just et Saint Martin d'Ardèche)

Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Vendredi (Gras)

Crédit Photos : CC DRAGA (sauf mention con-  
traire)



## DISTRIBUTION DE COMPOST

### Samedi 18 Mars 2017



## BOURG SAINT ANDEOL

Le Syndicat des Portes de Provence organise avec la Communauté de  
Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche une distribution gra-  
tuite de compost à la déchetterie de Bourg Saint Andéol.

De 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS, dans la limite de 500 litres par personne  
et jusqu'à épuisement des stocks.

Contact SYPP : 04 75 00 25 35 – [www.sypp.fr](http://www.sypp.fr) - [contact@sypp.fr](mailto:contact@sypp.fr)  
Contact CCDRAGA : 04 75 54 57 05 - [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr) – [contact@ccdraga.fr](mailto:contact@ccdraga.fr)

# Inauguration de la Maison de la Petite Enfance :

## Un outil de qualité pour le territoire !



Samedi 21 janvier 2017 était inaugurée la Maison de la Petite Enfance Intercommunale à Saint Martin d'Ardèche, en présence de Jean-Paul CROIZIER, Président de la CC DRAGA, Pascal TERRASSE, Député et Conseiller départemental du canton de Bourg Saint Andéol, Christine MALFOY, Conseillère départementale du canton de Bourg Saint Andéol et Maire de Saint Martin d'Ardèche, et de Bernadette DALLARD, Vice-Présidente en charge de la Petite

Enfance-Enfance et Jeunesse à la CC DRAGA. Cette structure a pu voir le jour grâce à l'engagement des parents, à l'origine de la création de la crèche de Saint Martin d'Ardèche, des élus des communes de Saint Martin, Saint Marcel et Saint Just d'Ardèche, et bien entendu des élus intercommunaux et communaux siégeant dans les différentes commissions. La Communauté de Communes DRAGA a financé cet investissement devenu nécessaire et a bénéficié des aides financières et techniques du Département, de l'Etat et de la CAF Ardèche, pour un service aux familles toujours plus efficace et un accueil très qualitatif. Sur le millier de mètres carré du terrain cédé par la commune, le nouveau bâtiment accueille non seulement la crèche sur 450 m<sup>2</sup> mais aussi un espace dédié au relais d'assistantes maternelles. Les aménagements intérieurs et extérieurs ont été pensés afin d'accueillir enfants et parents dans les meilleures conditions.

La Maison de la Petite Enfance abrite également le Relais Petite Enfance Intercommunal, service itinérant de la Communauté de Communes DRAGA. Libre d'accès et gratuit, il couvre l'ensemble du territoire. Il est implanté en proximité sur trois sites : Viviers, Bourg Saint Andéol et St Marcel d'Ardèche. Sur le bâtiment de la Maison de la Petite Enfance, une salle de 75 m<sup>2</sup> lui est réservé. Facilitant le parcours de recherche, les parents pourront trouver une information et un accompagnement :

- sur l'offre d'accueil (accueil individuel chez les assistantes maternelles, accueil collectif )
- sur les modalités administratives (inscriptions, emploi d'une assistante maternelle, évaluation du montant des frais de garde, aides financières...)
- sur les disponibilités en place d'accueil collectif et individuel.

**Contact : 04 75 49 24 10 ou [relaispetiteenfance@ccdraga.fr](mailto:relaispetiteenfance@ccdraga.fr)**

**La Communauté de Communes DRAGA est connectée !**

**Vous souhaitez avoir des informations quotidiennes sur la Communauté de Communes DRAGA et ses actions ?** La CC DRAGA est présente sur le web à travers son site Internet [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr), mais également sur Facebook à travers la page Communauté de Communes DRAGA. Il suffit de « liker » la page et c'est parti !

**Vous ne recevez pas la lettre Intercommunale dans votre boîte aux lettres ?**

Abonnez vous à l'envoi de celle-ci par mail ! Il suffit de remplir un petit formulaire sur le site [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr) et c'est gagné !

[www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)

# Pépinières d'entreprises au Teil

## Des ateliers disponibles à la location



La pépinière d'entreprises du Teil dispose encore de quatre ateliers à la location. D'une surface de 115 m<sup>2</sup> à 165 m<sup>2</sup>, chaque cellule artisanale propose en mezzanine un atelier, un bureau et un bloc sanitaires équipé d'une douche. Dotés d'une porte sectionnelle, les ateliers sont intégrés dans un bâtiment conçu dans une recherche de la qualité environnementale. Les ateliers sont disponibles à la location à un prix attractif, à partir de 3,50 € HT par mois, permettant ainsi à l'entreprise de pouvoir se développer dans de bonnes conditions.

### Une pépinière d'entreprises, qu'est-ce que c'est ?

Etre hébergé en pépinière permet d'optimiser les chances de survie de son entreprise car ce type de lieu ne constitue pas seulement une solution d'hébergement pour les entreprises en création ou nouvellement créées. Il s'agit aussi d'un lieu d'échanges et d'animation où l'entreprise va pouvoir développer son réseau pour faciliter son insertion dans le tissu économique local. Les créateurs d'entreprises disposent d'un local et d'espaces communs, comme par exemple une salle de réunion ou de reprographie, mais surtout d'un accompagnement, bénéfique pour pérenniser leur projet.

### Qui peut être accueilli en pépinière d'entreprises ?

Les entreprises en cours de création ou créée depuis moins de trois ans peuvent prétendre à être hébergées en pépinières, comme les repreneurs d'entreprises. Un dossier de candidature est déposé et examiné par un comité d'agrément composé notamment de professionnels de la création d'entreprises, ce qui permet de s'assurer de la viabilité du projet.

#### Renseignements pratiques :

**Pépinières d'entreprises le Faisceau Sud**

**ZA Rhône-Helvie – 2 Allée du Faisceau Sud - 07400 LE TEIL**

**Tel : 04 75 39 89 10 - [www.faisceau-sud.fr](http://www.faisceau-sud.fr)**



### Des permanences juridiques gratuites pour les professionnels

Les pépinières d'entreprises du Teil et de la Chapelle-sous-Aubenas proposent aux porteurs de projet ou aux entreprises de bénéficier gratuitement d'une consultation juridique.

Assurées par des avocats du barreau de l'Ardèche, les permanences s'adressent aux professionnels, quels qu'ils soient : créateur d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, dirigeant d'association... Ce point d'accès au droit économique permet d'obtenir une première information sur les démarches à effectuer, d'être conseillés ou orientés dans les diverses disciplines du droit économique : droit commercial, droit des sociétés, droit social...



#### Renseignements pratiques :

**Permanences gratuites et confidentielles. Sur rendez-vous au 04 75 36 37 00**

**Email : [contact@lespelidou.fr](mailto:contact@lespelidou.fr); site internet : [pade-am.jimdo.com](http://pade-am.jimdo.com)**

**A la pépinière du Teil : le 15 mars après-midi**

**A la Chapelle-sous-Aubenas : le 15 février**

## Attention au démarchage à domicile !

La Communauté de Communes DRAGA a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la période 2015-2020. Cette initiative a pour but d'inciter les propriétaires à rénover leur logement afin d'améliorer notamment la performance énergétique et le confort de leurs logements.

Pour ce faire, elle est accompagnée par le bureau d'études Urbanis qui assure des conseils lors de ses permanences et de ses visites de terrains sur rendez-vous.

**Il est important de signaler que la CC DRAGA ou le bureau d'études Urbanis ne missionne ou ne contractualise, à aucun moment, avec des entreprises du bâtiment pour assurer un démarchage à domicile. Ces entreprises ne peuvent donc se prévaloir de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.**

Nous vous incitons à la plus grande vigilance auprès de certaines entreprises démarchant à domicile vous proposant la mise en œuvre de travaux liés à la performance énergétique ou à l'entretien de vos charpentes et toitures.

**En cas de doute ou de besoin de conseils, prenez contact avec Urbanis lors de nos permanences avant de vous engager.**

[Plus d'informations : www.opah-draga.fr](http://www.opah-draga.fr)

Contactez URBANIS par téléphone : 04 58 17 71 88

Permanences : Le vendredi de 13h30 à 17h  
Place Georges Courtial à Bourg-Saint-Andéol

Tous les mercredis et le deuxième vendredi du mois dans les communes (permanences mobiles)

## Permanence de l'architecte conseil

La Communauté de Communes DRAGA a désigné un architecte conseil, en vue d'examiner des projets de construction, rénovation, autorisations d'urbanisme et demandes de permis de construire afin de s'assurer de la prise en compte de la réglementation thermique et des grands principes d'économies d'énergie. Cette mission est coordonnée avec la mission de l'OPAH-RU menée par la CC DRAGA.

**Alors, vous avez un projet de rénovation mais vous ne savez pas comment le mettre en œuvre ? Vous souhaitez concilier performance énergétique et qualité architecturale mais vous ne savez pas comment faire ? N'hésitez plus : prenez rendez-vous avec notre architecte conseil tous les 4<sup>ème</sup> vendredi du mois.**

**Plus de renseignements et prise de RDV au 04 75 54 57 05.**

Liste de pièces à prévoir pour faciliter l'étude de votre projet :

Extrait cadastral,

Plan de situation,

Plan de Masse,

Règlement d'urbanisme + extrait de zonage

Esquisse du projet,

Photos du site,

Plan du bâtiment avant travaux ou permis de construire initial.

Vous avez un projet de travaux de rénovation mais ne savez pas comment le mettre en œuvre ?  
Vous souhaitez concilier performance énergétique et qualité architecturale mais ne savez pas comment faire ?

Alors n'hésitez plus :

**PERMANENCE  
ARCHITECTE  
CONSEIL**

Le 4<sup>ème</sup> vendredi matin de chaque mois sur RDV  
auprès de la CC DRAGA  
04 75 54 57 05  
Calendrier des permanences  
[www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)

draga Permanences: Avenue de la DRAGA - Place Georges Courtial - 07200 Bourg Saint-Andéol